

1er Open d'Octobre Rose du LECCEL

Règlement intérieur — dimanche 25 octobre 2026 — Limoges

RÈGLEMENT MIS À JOUR • liste des prix communiquée séparément avant la ronde 4

Article 1 — Organisation et objectifs

Le LEC Échiquier Limousin (LECEL) organise le dimanche 25 octobre 2026 un événement de parties rapides dans le cadre d'Octobre Rose. Pour chaque inscription payée, 5 € sont reversés à la Ligue contre le cancer.

Deux compétitions sont organisées : l'Open A, ouvert à toutes et à tous et homologué pour le classement rapide FIDE, et l'Open B, réservé aux joueurs non classés et non homologué FIDE. Chaque participant de l'Open B sera récompensé.

Article 2 — Lieu et accueil

Les compétitions se déroulent au Centre de loisirs d'Uzurat, 40 avenue d'Uzurat, 87280 Limoges. Une buvette est disponible sur place. Un parking gratuit est annoncé et l'accès au site est indiqué comme facile.

Article 3 — Inscriptions, licences et pointage

Le tarif avant le 25 octobre est de 15 € pour les adultes et de 10 € pour les jeunes. Le jour du tournoi, il passe respectivement à 20 € et 15 €. Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne sur HelloAsso ou au moyen du QR code figurant sur l'affiche.

Les joueurs de l'Open A doivent satisfaire aux exigences fédérales de participation à un tournoi homologué (licence/identifiant selon leur situation). Les joueurs se présentent au pointage au plus tard à 9 h 30. Le tarif « jeune » s'applique jusqu'à l'année civile des 20 ans incluse (joueurs nés en 2006 ou après pour l'édition 2026).

Article 4 — Formule et cadence

Les deux opens sont annoncés en 7 rondes à la cadence de 15 minutes par joueur, avec 5 secondes supplémentaires par coup dès le premier coup. L'Open A est apparié au système suisse conformément aux règles FIDE. La liste de départ de l'Open A utilise le classement rapide applicable à l'épreuve.

Article 5 — Horaires

Pointage jusqu'à 9 h 30 ; première ronde à 10 h. La remise des prix est prévue vers 17 h, sous réserve du déroulement des parties. Les horaires des rondes suivantes et d'une éventuelle pause sont communiqués sur place et peuvent être ajustés par l'arbitre.

Article 6 — Règles des parties

Les Lois des Échecs de la FIDE en vigueur sont applicables à l'Open A, notamment l'annexe A pour les parties rapides. La notation des coups n'est pas obligatoire. Les coups illégaux, chutes du drapeau, réclamations et sanctions sont traités suivant ces règles.

Le régime d'arbitrage rapide de l'annexe A (A.4 ou A.5) doit être annoncé et arrêté par l'arbitre principal pour l'ensemble de l'Open A. Tout litige est immédiatement porté à la connaissance de l'arbitre.

Article 7 — Retards, absences et résultats

Le délai de forfait sera fixé et communiqué par l'arbitre avant la première ronde ; à défaut de stipulation particulière, les Lois FIDE s'appliquent. Toute absence ou tout abandon doit être signalé à l'arbitre pour les appariements suivants.

À la fin de chaque partie, les joueurs transmettent leur résultat selon les consignes de l'arbitre. Le barème est de 1 point pour une victoire, ½ point pour une nulle et 0 point pour une défaite.

Article 8 — Classement et départages

Les classements sont établis séparément pour chaque open, d'après le total des points. En cas d'égalité de points, les trois critères de départage suivants sont appliqués, dans cet ordre, dans les deux tournois (Open A et Open B) : 1. cumulatif ; 2. Buchholz tronqué 1 ; 3. Buchholz.

Article 9 — Prix et récompenses

Une dotation totale de 1 500 € est annoncée dans la communication du tournoi. La liste définitive des prix et leur répartition seront établies par l'organisateur en fonction des joueurs effectivement présents et publiées dans un document distinct intitulé « Liste des prix », au plus tard avant le début de la ronde 4.

Les prix sont attribués à la place, en tenant compte du classement final et des départages prévus à l'article 8. Les prix ne sont pas cumulables : un joueur éligible à plusieurs prix reçoit uniquement le prix le plus élevé auquel il peut prétendre. Les récompenses spécifiques à l'Open B seront précisées dans la liste distincte.

Article 10 — Comportement et appareils électroniques

Les joueurs respectent adversaires, arbitres, bénévoles et matériel. Aucune aide extérieure, analyse de partie en cours ou utilisation d'un appareil électronique prohibé n'est admise. Les téléphones et montres connectées sont soumis aux restrictions prévues par les Lois FIDE et aux consignes annoncées par l'arbitre. Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux.

Article 11 — Photographies et protection de l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être prises pour rendre compte du tournoi. Leur utilisation et leur diffusion sont soumises au droit à l'image et aux autorisations applicables, notamment pour les mineurs. Les demandes particulières sont à adresser à l'organisation.

Article 12 — Arbitrage et acceptation

L'arbitre principal de l'Open A est Stéphane TCHEFRANOFF, arbitre fédéral Open, tel qu'indiqué sur le site de la FFE. Il veille au respect des règlements applicables et peut être assisté d'autres arbitres. L'inscription implique l'acceptation du présent règlement et de la liste des prix affichée avant la ronde 4.

Contact : bureaulecel@gmail.com • 06 41 10 27 58

Inscription : <https://www.helloasso.com/associations/lec-echiquier-limousin/evenements/rapide-de-limoges-octobre-rose>

Références : FFE, fiche tournoi n° 73417 ; actualité fédérale du 29 septembre 2026 ; FIDE, Lois des échecs, annexe A.